

AVIS D'APPEL A PROJET N°2023-PDS-01

Création de 31 places d'appartements de coordination thérapeutiques avec hébergement (ACT), de 103 places d'appartements de coordination thérapeutiques « hors les murs » (ACT HLM), et de 26 places de lits d'accueil médicalisés (LAM)

Clôture de l'appel à projet le 23 juin 2023

1. Calendrier

Date limite de dépôt des déclaration d'intention	2 mai 2023
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	23 juin 2023
Dates prévisionnelles des commissions de sélection d'appel à projet	Octobre 2023
Date indicative de notification des résultats	Novembre 2023
Date limite de publication de l'arrêté d'autorisation	Avril 2024

2. Cahiers des charges

Les cahiers des charges de l'appel à projet font l'objet de l'annexe 1 du présent avis. Ils pourront être téléchargé sur le site de l'ARS Occitanie : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/> dans la rubrique « appels à projets ». Le dossier pourra également être adressé par messagerie électronique sur demande formulée à l'adresse suivante : ARS-OC-DSP-PPS-AAP@ars.sante.fr en précisant dans l'objet « AAP N°2023-PDS-01 ».

3. Modalités de transmission du dossier de candidature

Le dépôt des dossiers de candidature est réalisé sur le site « demarche-simplifiee.fr » :

ACT avec hébergement : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-occitanie-appel-a-projet-act-avec-hebergement->

ACT hors les murs : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-occitanie-appel-a-projet-act-hlm-103-places>

LAM : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-occitanie-appel-a-projet-lam-2023-26-places>

Pour toute question ou difficulté technique, vous pouvez contacter ARS-OC-DSP-PPS-AAP@ars.sante.fr.

Les dispositifs concernés par l'appel à projet étant individualisés, les gestionnaires désirant se porter candidat sur plusieurs dispositifs devront adresser **un dossier distinct par dispositif**.

4. Composition du dossier de candidature

Concernant la **candidature**, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- Documents permettant l'identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- Déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne fait pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- Déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat ne fait pas l'objet des procédures mentionnées aux articles L. 316-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du CASF ;
- Copie de la dernière certification des comptes si le candidat en est tenu en vertu du code du commerce ;
- Les éléments descriptifs de l'activité du candidat dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas d'une telle activité (projet associatif, historique, organisation, bilan et compte de résultat).

Concernant le **projet**, les pièces suivantes devront figurer au dossier:

- Organigramme et description des délégations et qualifications du personnel chargé de la direction ;
- Comptes annuels consolidés ;
- Bilan financier du dernier exercice comptable ;
- Le budget de fonctionnement en année pleine ;
- Activité dans le secteur médico-social ;
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet ;
- Projet de règlement de fonctionnement de la structure ;
- Descriptif des modalités d'organisation et d'accompagnement ;
- Descriptif des modalités d'admission, de prise en charge ou d'accompagnement ;
- Composition de l'équipe (dont la trame est disponible sur la plateforme de dépôt des dossiers « démarche simplifiée ») ;
- Plan de recrutement ;
- Planning type hebdomadaire ;
- Plan de formation ;
- Connaissances du territoire et du public cible ;
- Droit des usagers (outils de la loi 2022-2) ;
- Le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter ;
- Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées précisant notamment qui sera le porteur de l'autorisation qui sera délivrée.
- Descriptif des modalités de suivi du circuit du médicament (LAM uniquement) ;
- Descriptif des modalités d'hébergement (LAM et ACT avec hébergement uniquement) ;
- Descriptif des moyens permettant d'assurer un espace privatif à chacune des personnes accueillies et notamment la possibilité d'accueillir leurs proches (LAM et ACT avec hébergement uniquement) ;

- Accessibilité (LAM et ACT avec hébergement uniquement) ;
- Surface et nature des locaux (LAM et ACT avec hébergement uniquement) ;

5. Lettre d'intention

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur intention de dépôt de candidature par messagerie à l'adresse suivante : ARS-OC-DSP-PPS-AAP@ars.sante.fr **au plus tard le 2 mai 2023** à l'aide du document joint en annexe. Cette procédure permettra à l'ARS de porter à la connaissance de l'ensemble des promoteurs toute précision à caractère général estimée importante, de quantifier le nombre prévisionnel de dossiers qui seront déposés et organiser les commissions de sélection.

6. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les projets seront analysés par le ou les instructeurs désignés par le directeur général de l'ARS.

Seront appréciés :

- La cohérence du projet avec les objectifs du cahier des charges ;
- L'aptitude de la structure porteuse à diriger le projet ;
- L'intégration du projet dans l'environnement sanitaire, social et médico-social du territoire ainsi que sa complémentarité avec le secteur ;
- La présentation des résultats attendus pour les personnes accompagnées ;
- L'intégration du projet dans les enjeux environnementaux ;
- La participation et l'implication des usagers au sein de la vie de l'établissement ou de l'association ;
- L'impact sur les inégalités sociales de santé ;
- La description des modes d'action et des outils d'intervention.

Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

La vérification des dossiers reçus à la date de clôture de la période de dépôt se fait selon deux étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément au premier alinéa de l'article R. 313-5-1 du CASF ; le cas échéant il peut être demandé aux candidats de compléter le dossier de candidature pour les informations administratives prévues au 1° de l'article R. 313-4-3 du CASF dans un délai de 10 jours ;
- Les dossiers reçus complets (à la date de clôture) et ceux qui auront été complétés dans le délai indiqué ci-dessus seront analysés sur le fond en fonction des critères de sélection et de notation présentés dans l'annexe 2 du présent avis.

Les instructeurs établiront un compte rendu d'instruction motivé sur chacun des projets qu'ils présenteront à la commission de sélection. Sur demande du président de la commission, ils pourront proposer un classement des projets selon les critères de sélection prévus pour l'appel à projet.

La commission de sélection d'appel à projets se réunira pour examiner les projets et les classer. La liste des projets, établie par ordre de classement, sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat de la préfecture de région Occitanie et mise en ligne sur le site internet de l'ARS Occitanie.

La décision d'autorisation du directeur général de l'ARS sera publiée selon les mêmes modalités et sera notifiée aux candidats retenus. Pour les autres candidats, elle sera également notifiée.

7. Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à l'ARS des compléments d'informations avant le 9 juin 2023 exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : ARS-OC-DSP-PPS-AAP@ars.sante.fr en précisant dans l'objet « AAP N°2023-PDS-01 ».

ANNEXE

DÉCLARATION D'INTENTION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET N°2023-PDS-01

A retourner par messagerie à ARS-OC-DSP-PPS-AAP@ars.sante.fr

Nom du gestionnaire :

Dispositif concerné :

- ☐ ACT
- ☐ ACT « hors les murs »
- ☐ LAM

Nombre de places envisagé (facultatif) :

Personne(s) chargée(s) du dossier :

Adresse électronique :

Fait à

Signature